

INTERCULTUREL

Les Prix annuels Desjardins

Instaurés en 1975, les Prix annuels Desjardins sont l'un des moyens choisis par le Mouvement des caisses Desjardins pour soutenir l'action d'organismes d'aide aux communautés situées sur le territoire des caisses.

Les organismes communautaires qui méritent un Prix annuel Desjardins doivent avoir mis sur pied un projet à la fois novateur et original, qui apporte des solutions concrètes à certains problèmes.

Les organismes primés doivent de plus exercer une influence bénéfique sur le milieu qu'ils desservent et démontrer de la persévérance et de la ténacité dans leurs engagements.

Chaque prix est assorti d'une bourse.

Pour poser sa candidature

Admissibilité

* Être un groupe ou un organisme privé à but non lucratif, incorporé ou non.

* Avoir un fonctionnement démocratique.

* Être en activité au moins depuis le 1er janvier 2004 sur le territoire des caisses Desjardins participantes (Québec et hors Québec).

* Être membre d'une caisse Desjardins.

L'organisme qui soumet sa candidature doit présenter une réalisation à caractère communautaire. Chaque candidature est examinée au mérite par un jury.

Conditions

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire (en format PDF, 105 ko, sur le site: www.desjardins.com/fondation) et le poster entre le 10 avril et le 20 juin. Le cachet de la poste fera foi de la date d'envoi. Le formulaire original doit être rempli au complet, lisiblement, photocopié et expédié en six exemplaires. Pour les annexes, une seule copie suffit. Seules les candidatures conformes aux exigences seront acceptées.

Critères de sélection

Le groupe ou l'organisme qui pose sa candidature doit répondre aux critères suivants :

* il exerce une influence bénéfique dans le milieu et dans son secteur d'activité;

* il apporte des éléments de solution concrets à certains problèmes liés à la mission de l'organisme;

* il fait preuve d'un caractère novateur et original;

* il manifeste persévérance et ténacité dans ses engagements sociaux;

* il fait bénéficier le plus grand nombre de personnes possible des retombées de ses activités;

* il maximise l'utilisation de ses ressources humaines et économiques;

* il est en bonne situation financière.

Critères particuliers pour chacun des prix annuels

Prix annuel Desjardins Aide à la jeunesse (5 000 \$)

Contribuer, par ses réalisations, au mieux-être moral et physique, à l'apprentissage des relations familiales et sociales harmonieuses ou à l'éveil des aspirations des jeunes de 6 à 17 ans.

Prix annuel Desjardins Aide aux aînés (5 000 \$)

Contribuer, par ses réalisations, au mieux-être moral et physique, à la qualité de vie, à la transmission de l'expérience par les relations intergénérationnelles et à l'épanouissement des aînés dans leur communauté.

Prix annuel Desjardins Services à la communauté (5 000 \$)

Contribuer, par ses réalisations, à créer ou à préserver des conditions favorables au maintien ou à l'amélioration de la participation active des personnes ou des groupes à la vie et à l'équilibre harmonieux de leur communauté.

Prix annuel Desjardins Services à la culture (5 000 \$)

Contribuer, par ses réalisations, à intensifier l'accès à la culture, à mettre de l'avant de nouvelles démarches d'appropriation des arts et de la culture par les citoyens, à mettre en relation divers acteurs culturels pour bâtir des ponts entre différentes communautés. Ces actions peuvent concerner les arts, les loisirs culturels et scientifiques, la muséologie, la conservation du patrimoine (bâti, religieux, vivant), etc. Elles sont idéalement une source de leadership dans la vie socio-économique de la collectivité.

Prix annuel Desjardins du Développement économique du milieu (5 000 \$)

Contribuer à établir des conditions favorisant la création d'emplois en vue d'assurer le mieux-être économique du milieu. Note : On demande aux candidats de préciser, si possible, le nombre d'emplois créés et leur viabilité; les moyens mis de l'avant pour assurer la continuité dans la prise en charge et pour maintenir l'appui fourni à certains secteurs économiques.

Prix annuel Desjardins Développement durable (5 000 \$)

* Contribuer, par ses réalisations, à faire progresser la responsabilité individuelle et collective en matière de développement durable (1) dans une perspective locale, régionale ou nationale.

* Démontrer que la mission et les activités de l'organisme intègrent les principes de développement durable (2) dans la gestion courante.

* Démontrer que l'organisme prend en compte, dans son processus de décision, des effets positifs et négatifs de ses projets et de ses activités sur les plans environnemental, social, économique et éthique.

* Contribuer à l'optimisation de l'utilisa-

tion des ressources renouvelables et non renouvelables (3).

Notes:

(1) Présenter des actions ou des politiques touchant a) la protection et la gestion de l'environnement (ressources naturelles, aménagement du territoire et développement économique); b) le caractère raisonnable et responsable de nos actes en matière de santé, de production, de consommation, de déchets, de transport; c) le souci de l'équité des populations, leur intégration des savoirs locaux et de la solidarité dans le temps et dans l'espace.

(2) Le développement durable vise à ce que les gouvernements, les entreprises, les organismes et les individus prennent en compte, au moment de leurs décisions ou dans leurs pratiques, les conséquences sociales, environnementales, éthiques et économiques de celles-ci. De cette façon, nous nous assurons que les

besoins actuels sont satisfaits sans nuire aux générations futures. Le développement durable est donc un choix pour préserver l'avenir. Concrètement, il pose la nécessité de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement naturel, d'assurer la pérennité des ressources, de réduire les différences de niveau de vie des populations dans le monde, de favoriser l'autosuffisance des communautés et de permettre le transfert des connaissances ou des richesses (y compris les richesses naturelles) d'une génération à l'autre.

(3) Notamment par a) la réduction des matières résiduelles, le recyclage et la recyclabilité des matériaux; b) la réduction de la consommation énergétique des biens et des services, particulièrement la réduction des gaz à effet de serre; c) la réduction de l'utilisation de matières toxiques; d) la durabilité des produits utilisés.

INVESTISSEZ DANS UN DOMAINE QUI N'EST PAS TOUCHÉ PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE !

FRANCHISE A VENDRE

- ◆ Nous sommes un couple qui opère une franchise d'entretien ménager résidentiel très connue !
- ◆ Notre territoire à vendre se trouve à Laval, à 10 minutes de Montréal, près de l'Autoroute 19 et 25 ;
- ◆ Nous avons une clientèle courtoise et fidèle, établie depuis plus de 2 ans ;
- ◆ Nous travaillons 5 jours/semaine, de 9h à 16h et nous contrôlons très bien notre agenda ;
- ◆ Franchise idéale pour un couple ou pour 2 femmes associées qui veulent réussir au Canada ;
- ◆ Le revenu est très bon ;
- ◆ La formation est assurée dans tous les niveaux: gestion, estimation, technique de nettoyage... Vous aurez, clé en main, votre entreprise !

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ-NOUS AU :

514-817-8077